

Date: 04.05.2016

**ats**

L'information à la source.



Agence Télégraphique Suisse

Agence Telegraphique Suisse  
3001 Bern  
031/ 309 33 33  
[www.sda.ch/de/kontakt/](http://www.sda.ch/de/kontakt/)

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Agences de presse

N° de thème: 729.006  
N° d'abonnement: 729006

04.05.2016 10:47:56 SDA 0054bsf  
W0, Union européenne / Luxembourg (ats, reu)  
Politique, Police et justice, 11099300, 11099000

## Les fabricants devront se plier aux nouvelles lois européennes

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rejeté mercredi le recours de plusieurs industriels du tabac contre la nouvelle loi européenne. Celle-ci généralise le paquet de cigarettes neutre et interdit la publicité pour les cigarettes électroniques.

Le recours avait été déposé par les firmes Philip Morris International et British American Tobacco, Japan Tobacco International et Imperial Brands agissant en tant que parties intéressées.

Concernant l'adoption du paquet neutre interdisant toute forme de publicité, "la Cour considère que cette interdiction, d'une part, est de nature à protéger les consommateurs contre les risques liés au tabagisme et, d'autre part, ne dépasse pas les limites de ce qui est nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi".

La Cour considère également "appropriée et nécessaire" l'impression d'avertissements sanitaires sur les paquets et emballages et estime que l'interdiction de la publicité pour les cigarettes électroniques découle du "principe de précaution" et est à ce titre justifiée.

L'avocat général de la Cour avait déjà rendu en décembre dernier un avis défavorable sur le recours des cigarettiers.

### Cigarettes mentholées

Dans son jugement rendu mercredi, la Cour déboute également la Pologne qui, avec le soutien de la Roumanie, avait déposé un recours pour contester la prochaine interdiction des cigarettes mentholées.

La CJUE souligne à cet égard que "le menthol, par son arôme agréable, vise à rendre les produits du tabac plus attrayants pour les consommateurs et que la réduction de l'attractivité de ces produits peut contribuer à diminuer la prévalence du tabagisme et de la dépendance".